
PROCÈS-VERBAL d'une assemblée publique de la
COMMISSION SUR L'EAU, L'ENVIRONNEMENT, LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES GRANDS PARCS

Le jeudi 3 octobre 2019, à 19 h
Édifice Lucien-Saulnier, 155, rue Notre-Dame Est, salle du conseil

Commissaires présent(e)s :

Mme Valérie Patreau, présidente

Conseillère d'arrondissement, Outremont

M. Francesco Miele, vice-président

Conseiller de la ville, Saint-Laurent

Mme Josefina Blanco

Conseillère d'arrondissement, Plateau–Mont-Royal

Mme Lisa Christensen

Conseillère d'arrondissement, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Mme Catherine Clément-Talbot

Conseillère de la ville, Pierrefonds–Roxboro

M. Gilles Déziel

Conseiller d'arrondissement, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Mme Fanny Magini

Conseillère d'arrondissement, Outremont

M. Jérôme Normand

Conseiller de la ville, Ahuntsic–Cartierville

Commissaire absente :

Mme Maeva Vilain

Conseillère d'arrondissement, Plateau–Mont-Royal

Le quorum est atteint

Aussi présent(e)s :

M. Arnaud Budka, directeur, Direction de la gestion des matières résiduelles, Service de l'environnement

Mme Paula Urra, chef de division, Collecte, transport et matières résiduelles, Direction de la gestion des matières résiduelles, Service de l'environnement

M. Frédéric Saint-Mieux, chef de section, Planification et développement gestion des matières résiduelles, Division collecte, transport et matières résiduelles, Direction de la gestion des matières résiduelles, Service de l'environnement

M. Gerardo Barrios Ruiz, conseiller en planification, Division collecte, transport et matières résiduelles, Direction de la gestion des matières résiduelles, Service de l'environnement

Mme Sylvie Mayer-Fauchot, conseillère en aménagement, Division collecte, transport et matières résiduelles, Direction de la gestion des matières résiduelles, Service de l'environnement

Mme Noémie Lucas, commissaire, développement économique, Direction mise en valeur des pôles économiques, Service du développement économique

Assistance : 30 personnes

1. Ouverture de l'assemblée

La présidente de la Commission, Mme Valérie Patreau, déclare l'assemblée ouverte à 19 h 02 et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes à cette assemblée de lancement de la consultation publique sur le contrôle des circulaires. Elle salue également toutes les personnes qui suivent la séance grâce à la webdiffusion.

Après s'être présentée, la présidente invite les membres de la Commission à faire de même à tour de rôle. Elle poursuit en expliquant que la présente consultation a été lancée à la demande d'un groupe de Montréalaises et Montréalais qui ont déposé une pétition en vertu du droit d'initiative. Elle précise que le Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative permet en effet à la population d'obtenir une consultation publique sur un sujet mobilisateur relevant de la Ville ou d'un arrondissement montréalais en recueillant 15 000 signatures d'appui valides.

La présidente rappelle que si ce droit existe depuis 15 ans déjà, un nouveau service permet désormais aux citoyennes et citoyens de soumettre leur demande et de signer la pétition par voie numérique, sur le site web de la Ville de Montréal. Le projet de pétition qui a mené à cette consultation est le premier qui a été déposé grâce à ce nouveau service, en place depuis février

2019 seulement. La présidente ajoute que c'est aussi la première fois qu'une commission permanente est saisie d'une consultation issue de ce droit d'initiative. Elle salue la présence ce soir du citoyen à l'origine de cette demande de consultation, M. Charles Montpetit, qui aura l'occasion de présenter aujourd'hui les raisons qui ont motivé sa demande et ses constats de la situation actuelle.

La présidente souhaite aussi la bienvenue aux personnes-ressources de la Ville de Montréal qui ont préparé l'état des lieux qui sera présenté ce soir. Il s'agit de M. Gerardo Barrios Ruiz, conseiller en planification à la Direction de la gestion des matières résiduelles au Service de l'environnement, de Mme Sylvie Mayer-Fauchot, conseillère en aménagement à la même direction, et de Mme Noémie Lucas, commissaire à la Direction de la mise en valeur des pôles économiques au Service du développement économique. Ils sont accompagnés de M. Arnaud Budka, directeur de la gestion des matières résiduelles au Service de l'environnement, de Mme Paula Urra, chef de division, Collecte, transport et matières résiduelles à la même direction, et de M. Frédéric Saint-Mieux, chef de section, Planification et développement, gestion des matières résiduelles à la même division.

Tel que le rappelle ensuite la présidente, c'est le 24 avril dernier que ce mandat de consultation a été confié à la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs par le comité exécutif de la Ville de Montréal.

Quelques jours auparavant, le greffier avait confirmé la validité des 15 901 signatures recueillies par le groupe requérant, ainsi que la conformité de la pétition en question, qui demandait la tenue d'une consultation au sujet de trois modifications souhaitées à la réglementation sur la distribution de matériel publicitaire à Montréal, soit :

1. D'amender le règlement pour qu'une circulaire puisse seulement être déposée sur une propriété si le résidant l'accepte en affichant un logo représentant une circulaire entourée d'un cercle bleu;
2. De faire remplacer tout sac de plastique pour circulaires par un emballage qui n'a pas à être séparé du contenu pour être recyclé; et
3. D'appliquer fermement l'amende prévue quand une infraction est commise.

La présidente indique aux participantes et participants que l'assemblée de ce soir constitue la première étape du processus de consultation publique et qu'ils et elles auront l'occasion, après les deux présentations prévues à l'ordre du jour, de poser des questions d'éclaircissement ou encore de formuler leurs premiers commentaires.

Au cours de la deuxième étape de ce processus de consultation, les personnes intéressées pourront faire part de leur point de vue de manière plus approfondie alors que se tiendront, à la fin du mois d'octobre et au tout début de novembre, trois assemblées publiques d'audition des mémoires. La présidente signale que pour participer à ces assemblées, il faut préalablement s'inscrire d'ici au 9 octobre prochain en remplissant le formulaire disponible à l'adresse ville.montreal.qc.ca/circulaires. Elle précise que toute opinion, quelle qu'en soit la forme, est la bienvenue, et invite tout particulièrement les femmes et les personnes issues des minorités, généralement sous-représentées dans les exercices de consultation à la Ville de Montréal, à présenter leur avis à la Commission.

La présidente explique qu'après avoir analysé l'ensemble des opinions et mémoires reçus, la Commission se réunira en séance de travail en novembre pour préparer ses recommandations. La troisième et dernière étape de la consultation consistera donc en l'adoption des recommandations de la Commission, qui se fera publiquement lors d'une dernière assemblée, prévue le 20 novembre. Les recommandations seront par la suite déposées au conseil municipal et il reviendra à l'administration d'en assurer le suivi.

La présidente invite la population à suivre l'évolution de chacune de ces étapes en visitant régulièrement la page consacrée à la consultation sur le site web des commissions permanentes. Elle résume finalement les différents moyens de communication par lesquels cette consultation a été annoncée et souligne que le document de consultation qui sera présenté ce soir a été mis à la disposition des citoyens dans l'ensemble des bureaux Accès Montréal, des bureaux d'arrondissement, ainsi qu'en ligne, sur le site web des commissions permanentes. Le mémoire du requérant du droit d'initiative est également disponible en ligne depuis ce matin.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Mme Catherine Clément-Talbot, appuyée par M. Gilles Déziel, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Dépôt des procès-verbaux des assemblées publiques des 14, 15 et 18 novembre 2016, ainsi que du 29 mars 2017

La présidente annonce que la Commission doit maintenant procéder au dépôt administratif des procès-verbaux de quatre assemblées publiques tenues ces dernières années dans le cadre d'une consultation publique qui portait sur l'aménagement des bâtiments dans une perspective de développement durable. Ces procès-verbaux, qui n'avaient pu être approuvés avant la fin du

précédent mandat, pourront maintenant être archivés et rendus disponibles sur le site web des commissions permanentes.

4. Le contrôle des circulaires à la Ville de Montréal

La Commission étant maintenant prête à procéder aux présentations, la présidente rappelle que le requérant présentera d'abord ses constats concernant la situation actuelle du contrôle des circulaires à Montréal et les raisons qui ont motivé sa demande. Les représentantes et représentants de la Ville feront ensuite leur état des lieux.

La présidente rappelle que ces deux présentations seront suivies d'une pause, au cours de laquelle il sera possible, pour ceux et celles qui ne l'auraient pas déjà fait, de s'inscrire à la période de questions et de commentaires qui suivra.

4.1. PRÉSENTATION DE LA DEMANDE DE PÉTITION À L'ORIGINE DE CETTE CONSULTATION, DÉPOSÉE EN VERTU DU DROIT D'INITIATIVE, ET DES RAISONS QUI LA MOTIVENT

La présidente invite M. Charles Montpetit à débiter sa présentation. Celui-ci indique d'entrée de jeu que ses perspectives quant au contrôle des circulaires à Montréal et l'objet des demandes qu'il souhaite adresser à la Ville sont présentés en détail dans son mémoire.

M. Montpetit poursuit en expliquant que la quantité de matières résiduelles générées par les circulaires, tant à l'échelle du Québec que de Montréal, en fait un problème de taille, dont les autorités doivent se préoccuper. Il propose quelques comparaisons pour illustrer les enjeux environnementaux que pose la distribution hebdomadaire d'une quantité importante de papier, emballée dans du plastique. Il rappelle que selon les données de la Ville, les circulaires représentent 11 % de tout ce qui transite dans les centres de tri, et évoque la crise actuelle du recyclage, qui exige également d'agir pour réduire à la source la quantité de matières à récupérer.

Il s'agirait là précisément de l'objectif visé par les trois réclamations que le groupe que M. Montpetit représente a déposées à la Ville et qui constituent l'objet de cette consultation. M. Montpetit présente les enjeux associés à chacune de ces trois réclamations :

- (1) l'intérêt d'abord de remplacer le système de distribution actuel, fondé sur une option de retrait (*opt-out*), par un système fondé sur une option d'adhésion ou d'autorisation (*opt-in*) afin de réduire la quantité de déchets à Montréal et en s'inspirant de la Loi canadienne anti-pourriel adoptée en 2017 ;
- (2) ensuite, et en cohérence avec la réglementation bannissant aujourd'hui certains sacs de plastique dans les commerces de détail, l'arrêt de l'utilisation des sacs de plastique pour la distribution des circulaires, lesquels seraient à son avis de toute manière peu utiles pour protéger les circulaires des intempéries (principal argument qui serait utilisé par les distributeurs pour justifier l'emballage plastique); et enfin,
- (3) un appel à une application plus stricte du règlement, notamment par le recensement ne serait-ce que d'un échantillon des nombreuses infractions que M. Montpetit observe sur le territoire de la Ville et par l'imposition des amendes qui sont prévues et qui actuellement, ne seraient pas exigées.

M. Montpetit termine sa présentation en développant un argumentaire pour contrer certaines des idées qui pourraient selon lui être mises de l'avant par les personnes opposées aux mesures qu'il propose (impossibilité de mettre le système d'*opt-in* en application, disparition annoncée des circulaires et des journaux locaux, coûts associés aux alternatives de distribution, risque de pertes d'emplois, etc.). Il en appelle enfin à une action rapide de la Ville dans ce dossier, sans attendre l'adoption du prochain Plan de gestion des matières résiduelles de l'agglomération montréalaise.

La présidente remercie M. Montpetit, puis invite les représentants de la Ville de Montréal à débiter la présentation du dossier de consultation préparé ces dernières semaines par le Service de l'environnement, en collaboration avec le Service du développement économique.

4.2. PRÉSENTATION DU DOSSIER DE CONSULTATION PAR LA VILLE DE MONTRÉAL

M. Barrios Ruiz prend le premier la parole et débute avec la présentation de la section 2 du document de consultation étant donné que le contexte et le mandat de la Commission décrits dans la section 1 ont déjà été abordés plus tôt ce soir. Il présente les encadrements réglementaires en vigueur à Montréal, soit le Règlement sur la distribution d'articles publicitaires visé par les demandes de modification du requérant, ainsi que le Régime provincial de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables.

Mme Lucas poursuit en exposant les principaux résultats d'un sondage réalisé en juillet 2019 auprès de 1123 résidentes et résidents montréalais par la firme Segma recherche pour le compte de la Ville et portant sur l'utilisation qu'ils et elles font des circulaires qui leur sont distribuées. Parmi les faits saillants de cette enquête, elle cite entre autres les données suivantes : 87 % des répondants qui reçoivent des circulaires diraient les consulter, 12 % des répondants afficheraient leur refus de recevoir des circulaires (dont près de la moitié diraient tout de même les recevoir) et ce sont 82 % des répondants qui se diraient favorables à la principale mesure envisagée, soit de limiter la distribution des circulaires uniquement aux personnes intéressées à en recevoir. Pour plus

d'informations, Mme Lucas signale que les résultats détaillés du sondage peuvent être consultés dans le document disponible sur la page web consacrée à la consultation.

Pour les fins de cette consultation, une enquête a par ailleurs été réalisée auprès des services centraux et des arrondissements montréalais afin de connaître dans quelle mesure ils ont aussi recours à la distribution de circulaires pour diffuser des messages d'intérêt public. Mme Mayer-Fauchot présente les résultats de cette enquête, puis poursuit en résumant les constats tirés d'une autre étude réalisée pour la Ville de Montréal par la firme WSP et portant sur les diverses initiatives d'encadrement visant la distribution de circulaires, telles que recensées au Québec, au Canada, aux États-Unis et dans l'Union européenne. Elle explique les avantages et les inconvénients des deux principaux mécanismes en place ou envisagés dans les différentes municipalités étudiées, soit les mécanismes de retrait (*opt-out*) et d'adhésion (*opt-in*), les premiers étant les plus répandus. Mme Mayer-Fauchot donne quelques exemples de mesures prises dans d'autres juridictions pour encadrer la distribution de circulaires.

La dernière section du document de consultation porte sur les enjeux liés à la distribution des circulaires. M. Barrios Ruiz présente d'abord les considérations environnementales dont il faut tenir compte (impact des circulaires sur la génération des matières résiduelles et coûts associés), puis Mme Lucas aborde la question des considérations économiques et socio-économiques. Pour ce faire, elle dresse le portrait de l'industrie de l'impression de matériel publicitaire et cite les résultats d'un autre sondage réalisé par Segma recherche en août 2019 auprès de 250 commerces de détail présents sur le territoire de la Ville de Montréal et portant sur l'utilisation qu'ils font des circulaires. Ce sondage a été complété par des entrevues semi-dirigées réalisées auprès des directeurs marketing de cinq grandes bannières ainsi que par une revue internationale des initiatives de diffusion d'offres promotionnelles autres que par le biais des circulaires, réalisée par le Centre québécois d'innovation en commerce (CQIC). Mme Lucas présente les grands constats tirés de ces études.

La présidente remercie les trois représentants de la Ville pour ce portrait à la fois complet et croisé des enjeux tant environnementaux qu'économiques associés au contrôle des circulaires à Montréal. Elle annonce qu'une pause d'une dizaine de minutes sera maintenant prise. Elle avise les personnes qui ne se sont pas déjà inscrites et qui souhaitent participer à la période de questions qui suivra qu'elles peuvent s'inscrire auprès de la secrétaire recherchiste de la Commission.

5. Période de questions et de commentaires du public

La présidente donne les consignes d'usage, puis invite les personnes inscrites à s'exprimer à tour de rôle.

<p>M. Stephen Tramley, consultant – Plastiques recyclés, Association canadienne de l'industrie du plastique</p>	<p>Reconnaît l'intérêt d'aller vers des produits et emballages plus écologiques / Indique qu'il y a plusieurs avantages à conserver les emballages plastique pour les circulaires / Citant diverses études, explique que les alternatives aux sacs de plastique présentent souvent des coûts environnementaux encore plus élevés / Se questionne sur les raisons pour lesquelles la Ville ne réfère pas à ces études dans la présentation des enjeux associés à ce dossier.</p>
<p>Mme Patricia Lemoine, spécialiste, communications externes et porte-parole, TC Transcontinental</p>	<p>Se demande si les répondants au sondage, qui ont été 82 % à se prononcer en faveur du <i>opt-in</i>, ont été informés de l'incapacité de l'entreprise qui distribue les Publisacs à poursuivre avec son modèle d'affaires tel qu'il existe advenant que les modifications demandées soient adoptées / Émet l'hypothèse que si cette information avait été communiquée, le résultat aurait sans doute été différent / Demande ce que la Ville entend lorsqu'elle indique que la mise en place d'un système basé sur le <i>opt-in</i> serait « facile » pour une municipalité.</p>
<p>Mme Véronika Jolicoeur, citoyenne</p>	<p>S'interroge sur la capacité de la Commission à adresser des recommandations à RECYC-QUÉBEC / Indique que la société d'État mène actuellement une campagne publicitaire dans les journaux distribués dans les transports collectifs pour inciter la population à séparer le papier du plastique lors de la disposition des circulaires.</p>
<p>M. Karel Ménard, directeur général, Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets</p>	<p>Rappelle que le papier mixte se recycle actuellement à perte et que les centres de tri doivent payer pour s'en débarrasser, dans un contexte où aucune traçabilité n'existe quant au sort de cette matière une fois vendue / Considère archaïque la distribution de courrier papier non sollicité dans le contexte actuel / S'interroge sur la portée du mandat de la Commission et sur les objets précis sur lesquels elle pourra se prononcer.</p>
<p>M. Andrew Mulé, directeur général et vice-président, Métro Média</p>	<p>Décrit le rôle que joue Métro Média dans la vie civique à Montréal, par la publication de 26 journaux locaux / Indique que le service de distribution de Postes Canada est cinq fois plus coûteux que celui offert par le biais du Publisac / S'interroge sur sa capacité à</p>

	poursuivre la distribution des journaux locaux aux citoyens sans le Publisac / Rappelle que les boîtes de distribution dans les rues ne sont pas permises à Montréal / Rappelle la crise que traverse actuellement le milieu des médias écrits.
Mme Sylvianne Lussier , directrice principale de l'information, Métro Média	Remet en question l'argument voulant que la mise en place d'un système <i>opt-in</i> ne changerait rien aux procédures de distribution des circulaires / S'interroge sur la capacité de la Ville de faire respecter une éventuelle réglementation basée sur un système <i>opt-in</i> dans la mesure où la réglementation actuelle, basée sur le système du <i>opt-out</i> , n'est elle-même pas respectée.
M. Benoit Caron , vice-président des opérations – Distribution, TC Transcontinental	Indique que la procédure pour obtenir un autocollant pour refuser de recevoir des circulaires est simple, Publisac en distribuant gratuitement par la poste sur demande / Demande si le modèle d' <i>opt-in</i> est déployé actuellement quelque part dans le monde, mis à part à Mirabel, municipalité qui vient tout juste de le mettre en place.
M. Patrick Pati , entrepreneur, entreprise de distribution pour Publisac	S'interroge sur la possibilité d'affirmer avec certitude que le modèle d' <i>opt-in</i> qui est proposé ne causera pas à terme plusieurs pertes d'emplois / Indique que 4500 emplois seraient directement liés à la distribution de Publisacs à Montréal / Rappelle que selon Transcontinental, la proposition signifierait la fin du Publisac / Signale que contrairement aux Pages Jaunes, les circulaires ne peuvent être stockées pour être distribuées ensuite à la demande.
M. Charles-David Mathieu-Poulin , conseiller corporatif – Environnement et développement durable, TC Transcontinental	Observe que bien que la consultation porte officiellement sur tous les systèmes de distribution de circulaires, les communications utilisées par le requérant ciblent directement un seul d'entre eux, soit le Publisac / S'enquiert de l'existence de données qui prouveraient que le Publisac constitue l'une des matières qui est particulièrement abandonnée dans l'environnement / Relève une contradiction entre, d'une part, l'argument voulant que les circulaires non séparées de leur enveloppe de plastique ne soient pas traitées par les centres de tri et aboutissent à l'enfouissement et, d'autre part, la donnée de la Ville indiquant que seulement 5 % des matières issues des circulaires sont envoyées annuellement à l'élimination.
M. Charles Montpetit , citoyen et requérant du droit d'initiative sur le contrôle des circulaires	S'interroge sur une information fournie par la Ville à l'effet qu'une réglementation de type <i>opt-out</i> serait difficile à faire respecter pour une municipalité / Indique que la date et l'heure auxquelles se commettent les infractions à cette réglementation sont connues, ce qui en facilite la mise en application.

La présidente remercie les participantes et participants pour leurs questions et commentaires. Elle constate ensuite qu'aucune autre personne présente ne se manifeste pour participer à la période de questions du public.

6. Période de questions et de commentaires des membres de la Commission

La présidente invite les membres de la Commission qui souhaitent soumettre une question ou un commentaire à prendre à leur tour la parole.

Mme Catherine Clément-Talbot	Demande si de nouveaux emplois pourraient être créés par un changement de filière dans ce domaine / S'enquiert de l'existence d'études d'impact au sujet des effets de l'implantation d'un système <i>opt-in</i> sur l'emploi des personnes qui distribuent les circulaires / Demande si la Ville a consulté les responsables des journaux locaux afin de mesurer l'impact socioéconomique de l'implantation d'un <i>opt-in</i> sur leur industrie / Se questionne sur l'accès de la population aux avis légaux, actuellement publiés dans les journaux locaux.
Mme Josefina Blanco	Remercie le requérant et les représentantes et représentants de la Ville de Montréal pour leurs présentations de ce soir, ainsi que les personnes qui se sont déplacées et ont posé des questions.
M. Gilles Déziel	Demande si la Ville de Montréal a inclus la société TC Transcontinental dans les discussions entourant cette consultation publique / Rappelle qu'en vertu du système actuel, le distributeur invite les citoyens ne souhaitant plus recevoir de Publisacs à entrer directement en contact avec lui / Suggère l'intérêt que l'entreprise pourrait donc avoir à ce que le système soit remplacé et simplifié.

Mme Fanny Magini	Demande quels sont les pourcentages de matières plastique et de matières papier qui sont respectivement valorisées après avoir été recueillies dans les centres de tri / Se questionne sur la capacité estimée des sites d'enfouissement utilisés à l'heure actuelle, en termes d'années.
M. Francesco Miele	Remercie le requérant pour son initiative, les représentantes et représentants de la Ville pour leur présentation ainsi que toutes les personnes qui ont pris la parole ce soir / Demande si le registre tenu par Postes Canada des contribuables ne souhaitant pas être sollicités porte exclusivement sur les circulaires ou bien sur toute forme de publicité papier / Demande si ce registre existe seulement « ailleurs au Canada » ou bien s'il est en vigueur également au Québec / Explique que la distribution de matériel publicitaire non sollicité est particulièrement problématique sur les territoires désormais desservis par des boîtes postales collectives ou des casiers postaux / Rappelle que les avis légaux peuvent maintenant être diffusés en ligne par les municipalités.

7. Levée de l'assemblée

Avant de clore cette assemblée, la présidente remercie à nouveau toutes les personnes qui se sont exprimées ce soir. Elle remercie tout particulièrement M. Montpetit, le personnel de la Ville ainsi que ses collègues commissaires pour leur présence et leur collaboration.

La présidente rappelle que le document de consultation et le mémoire présentés aujourd'hui sont disponibles en ligne sur la page consacrée à la consultation sur le site web des commissions permanentes. Elle ajoute qu'il sera aussi possible de visionner cette séance en différé dès demain à partir de cette même page web.

La présidente rappelle par ailleurs que la date limite pour s'inscrire pour présenter un mémoire est le mercredi 9 octobre prochain et que pour ceux et celles qui comptent simplement soumettre une opinion par écrit, la date limite pour le faire est le lundi 21 octobre. La présidente souligne que tous les avis reçus, à l'oral ou à l'écrit, seront pris en considération par la Commission. Elle invite, en terminant, toutes les personnes intéressées à assister aux séances d'audition des mémoires que la Commission tiendra les 25 et 30 octobre, ainsi que le 1er novembre prochain.

La séance est levée à 21 h 31, sur une proposition de Mme Josefina Blanco, appuyée par Mme Lisa Christensen.

APPROUVÉ LE 25 OCTOBRE 2019

ORIGINAL SIGNÉ

Valérie Patreau
Présidente
Commission sur l'eau, l'environnement, le
développement durable et les grands parcs

ORIGINAL SIGNÉ

Myriam Laforce
Secrétaire recherchiste